

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Foliaal Cu ETDA**

Selon réglementation (EC) 1907/2006

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****1.1. Identification de la substance de préparation****Nom commercial :** Foliaal Cu ETDA**Nom chimique :** diammonium [[N,N'-ethylenebis[N (carboxylatomethyl)glycinato]]  
(4-)- N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-)**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****• Utilisations identifiées**

Formulation professionnelle de produits fertilisants.

Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.

Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex : ferti-irrigation).

**• Utilisations non recommandées**

Aucune donnée disponible.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur / Fournisseur :** VITAL CONCEPT SAS  
80 rue Arthur Enaud  
ZI Très le Bois - CS 60362  
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)  
Tél : 0 801 800 100  
Fax :02 96 28 02 12  
vital-concept.com**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification du produit :** Substance**Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Acute Tox. 4 (Oral) : H302

Skin. Irrit. 2 : H315

Texte complet des phrases H en section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Étiquetage selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H315 - Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence : P264 - Se laver les mains à l'eau et au savon soigneusement après manipulation  
 P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/  
 un équipement de protection des yeux/du visage  
 P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON  
 ou un médecin en cas de malaise  
 P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau  
 et au savon  
 P321 - Traitement spécifique (voir les informations supplémentaires sur l'étiquette)  
 P330 - Rincer la bouche  
 P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la législation  
 locale/nationale en vigueur

## 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH

## 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Nom des composant	N° CAS	EINECS	Classification (CE) 1272/2008
Diammonium[[N,N'éthylènebis[N (carboxylatométhy)glycinato]] (4-)-N,N',O,O',ON,ON']cuprate(2-)	67989-88-2	268-018-3	Acute Tox.4 (Oral) - H302 Skin Irrit. 2 – H315

N° d'enregistrement REACH : 01-2119980793-23-0004

Texte complet des phrases R et H en section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Premiers soins - généralités :

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Si la personne ne se sent pas bien, consulter un médecin (montrer l'étiquette si possible).

#### Premiers soins après inhalation :

Mettre la victime à l'air frais afin de pouvoir respirer et se reposer.

#### Premiers soins après contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.

Traitement spécifique (voir renseignements supplémentaires sur cette étiquette).

#### Premiers soins après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin en cas de douleur, de larmolement ou si des rougeurs persistent.

#### Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la personne ne se sent pas bien (montrer l'étiquette si possible).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau : Cause une irritation de la peau.

Ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut entraîner de graves risques pour la santé.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés :

Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable. Mousse.

#### Moyens d'extinction inappropriés :

Ne pas utiliser un jet d'eau trop puissant pour éteindre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Précautions spéciales pour les pompiers :

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Empêcher l'eau/les moyens d'extinction de pénétrer dans l'environnement.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie :**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

**Autres informations:**

Non disponible.

**6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE*****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

**Pour les non-secouristes**

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés et munis d'équipements de protection individuelles appropriées (se référer à la section 8).

**Pour les secouristes**

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la section 8).

***6.2. Précautions pour la protection de l'environnement***

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

***6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage***

En cas de déversement accidentel, aérer la zone et récupérer par pompage le produit pour réutilisation (de préférence).

Si l'opération de pompage n'est pas adaptée, recouvrir le produit de sable sec ou de vermiculite. Mélanger et procéder à son élimination par balayage.

Transférer dans un récipient approprié (conteneur à déchets) correctement étiqueté et procéder à son élimination par une entreprise autorisée à la collecte des déchets.

***6.4. Référence à d'autres sections***

Se référer au §1 pour les informations de contact d'urgence.

Se référer au §13 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur le traitement des déchets.

Se référer au §8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE*****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les brouillards. Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**
**Stockage :**

Stocker conformément à la réglementation locale.

Conserver dans un endroit sec et ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (Cf §10).

Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

**Produits incompatibles :**

Bases fortes – Acides forts

**Matières incompatibles :**

Sources d'inflammation. Lumière directe du soleil

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
**Recommandations :**

Non disponible.

**Solutions spécifiques au secteur industriel :**

Non disponible.

**8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE**
**8.1. Paramètres de contrôle**

DNEL / DMEL Travailleurs	
À long terme - effets systématiques, inhalation	1.8 mg/m <sup>3</sup>
DNEL / DMEL Population générale	
À long terme - effets systématiques, orale	0.375 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets systématiques, inhalation	0.45 mg/m <sup>3</sup>
PNEC Aquatique	
PNEC aquatique - Eau douce	2.88 mg/L
PNEC aquatique - Eau de mer	0.29 mg/L
PNEC aquatique - Intermittente, eau douce	1.07 mg/L
PNEC Terre	
PNEC terre	0.21 mg/kg dw
PNEC STP	
PNEC station d'épuration	63.8 mg/L

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### Équipements de protection individuelle :



### Vêtements de protection :

Porter des vêtements de travail appropriés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### Protection respiratoire :

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Brouillards: masque anti-aérosol avec filtre type P3 (conforme à la norme EN 143).

### Protection des yeux :

Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides (conforme à la norme EN 166).

### Protection des mains :

Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Porter des gants appropriés (conforme à la norme EN 374). Caoutchouc nitrile

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Aspect :	Liquide
Couleur :	Bleue
Odeur :	Sans

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	6.5 ± 0.5 (sol. aqueuse 1% - 20°C)
Masse volumique (g/cm <sup>3</sup> ) :	1,30 g/cm <sup>3</sup>
Point de fusion :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point d'éclair :	Sans objet
Température d'auto-inflammation :	Sans objet
Température de décomposition :	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz) :	Non inflammable
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau :	Soluble
Propriétés explosives :	Non explosif
Viscosité :	Aucune donnée disponible

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides forts
- bases fortes
- agents oxydants forts Eviter l'aluminium.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dégagement de monoxyde de carbone ou de dioxyde de carbone en cas d'incendie.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques Toxicité aiguë

Oral : Nocif en cas d'ingestion

Nom du produit/composant	Espèces	Dosage
DL50 orale	Rat	300 - 2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 423)
DL50 cutanée	Rat	2000 mg/kg de poids corporel (OCDE 402) (Résultats basés sur un produit similaire)
LC50 inhalation (poussière/brouillard -mg/L/4h)	Rat	5,32 mg/l/4h (OCDE 432) (Résultats basés sur un produit similaire)

#### Corrosion/irritation de la peau :

Corrosion/irritation de la peau, Catégorie 2

(Méthode OCDE 439)

In-vitro

#### Lésions oculaires graves/irritation :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

(Méthode OCDE 437)

In-vitro

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

(Méthode OCDE 429)

(Résultats basés sur un produit similaire)

**Mutagénicité des cellules germinales :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.  
(Méthode OCDE 471) (Méthode OCDE 473) (Méthode OCDE 487)  
(Résultats basés sur un produit similaire)

**Cancérogénicité :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.  
(mâle/femelle (rat/103 jours) Carcinogénèse série de rapports techniques n 11 (1973))  
(Résultats basés sur un produit similaire)

**Toxicité pour la reproduction :**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.  
(Méthode OCDE 422)  
(Résultats basés sur un produit similaire)

**La toxicité d'un organe cible spécifique (une seule exposition) :**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

**Toxicité spécifique de l'organe cible (exposition répétée) :**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

**Danger d'aspiration :** Non classé.

## 12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

	Dosage
CI50 Poissons (96h)	555 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

La substance a un faible potentiel de bioaccumulation ( $\log Kow \leq 4.5$ ).

### 12.4. Mobilité dans le sol

Les valeurs  $\log Koc$  estimées sont inférieures à la valeur seuil de 3, ce qui indique qu'il n'y a pas de potentiel d'adsorption pour cette substance.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères pour PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.



## 13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Méthodes d'élimination des déchets :

Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

#### Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### ● Réglementation Européenne:

#### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate selon REACH

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données :	ECHA Website INERIS Informations des fournisseurs
Abréviations :	CLP = Classification, labelling and packaging REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals DNEL = Derivative No Effect Level PNEC = Predicted No Effect Concentration

**Avis aux lecteurs :** A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.